

Certificat médical :

Paiement :

Licence :



TENNIS CLUB DE PORTET SUR GARONNE

N° d'affiliation : 60310078

ADHESION 20 -20

Pour permettre l'inscription au club de Portet sur Garonne et l'adhésion à la FFT, il est nécessaire de renseigner les informations ci-après

Renouvellement Nouvelle Adhésion

Nom		Prénom	
Date de naissance		Nationalité	
Nom de naissance		Ville de naissance	
Classement		N° de licence	
Adresse			
Code Postal		Ville	
Portable		Email @	
Enfants à l'école de Tennis	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	Si oui Nom et Prénom	

COTISATIONS

Tarifs	Portet	Extérieur
Adhésion Adulte	<input type="checkbox"/> 105 €	<input type="checkbox"/> 120 €
Adhésion Adulte Réduite <input type="checkbox"/> 2 ^e adulte de la même famille* <input type="checkbox"/> étudiant <input type="checkbox"/> chômeur	<input type="checkbox"/> 85 €	<input type="checkbox"/> 95 €
Adhésion Jeune (moins de 18 ans hors Ecole de Tennis)	<input type="checkbox"/> 65 €	<input type="checkbox"/> 75 €
Clé des courts (achat uniquement la 1 ^{ère} année)	<input type="checkbox"/> 7 €	<input type="checkbox"/> 7 €
Cours collectifs Adultes	<input type="checkbox"/> 260 €	<input type="checkbox"/> 260 €
TOTAL :		

*Précisez le nom et prénom du 2^e adulte : _____

ECLAIRAGE COURTS EXTERIEURS ET INTERIEURS : Gratuit

- souhaitez-vous participer à des stages adultes	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- souhaitez-vous participer à des compétitions individuelles ou par équipe	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- souhaitez-vous participer aux animations du club	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non
- pouvez-vous aider le club en donnant un peu de votre temps (organisation d'animation, permanences pour les tournois, sponsoring,...)	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Je suis licencié(e) dans un autre club OUI NON Si oui, nom du club : _____

Je souhaite une facture pour mon adhésion OUI NON Attestation CE donnée au club

Inscription : faite pour la totalité de la saison, le paiement se fait par chèque bancaire, coupon ANCV ou espèce.

Possibilité de régler en plusieurs fois par chèques remis et datés du jour de l'inscription.

Toute inscription est définitive. L'arrêt en cours d'année, peu importe le motif, ne donne pas droit au remboursement ou à l'arrêt des remises de chèques.

Certificat médical : il doit mentionner spécifiquement l'aptitude à la pratique du tennis, et pour les compétiteurs la mention **y compris en compétition** doit apparaître également.

Le certificat médical présenté pour la délivrance de la licence devra être valide, daté de moins d'un an au jour de la délivrance de cette licence. Lors du renouvellement de la licence, il restera valide pour les 2 années sportives suivantes sous réserve pour les 2 années suivantes que le joueur atteste avoir répondu NON à toutes les questions du questionnaire de santé du Ministère.

Fournir la copie du certificat médical en cours de validité + Attestation complétée si besoin, pas le questionnaire.

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS TRAITE.

PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

1. Coordonnées personnelles

L'adhésion au Tennis Club de Portet sur Garonne (le « club ») entraîne de facto l'adhésion du membre au Comité départemental de Tennis de la Haute-Garonne (le « comité »), à la Ligue Occitanie (la « ligue ») et à la Fédération Française de Tennis (la « FFT »). Par conséquent, le club, le comité, la ligue et la FFT pourront être amenés à utiliser les données personnelles -notamment l'adresse électronique -communiquées par le membre, pour les besoins de l'organisation de l'activité fédérale (notamment l'envoi de tout courrier non sollicité lié à la gestion des membres des associations, etc.). A cette fin, les informations collectées seront susceptibles de donner lieu à un traitement informatique par le club, le comité, la ligue et la FFT.

Sous réserve de l'accord du membre, le club, le comité, la ligue et la FFT pourront éventuellement réutiliser ces informations à toutes autres fins (notamment tout courrier non sollicité, électronique ou non, ne concernant pas directement l'organisation de l'activité fédérale), et pourront également être amenés à les transférer à titre onéreux ou gratuit à leurs partenaires commerciaux respectifs.

A cet égard, merci de bien vouloir cocher l'une et/ou l'autre des cases ci-après :

- Je consens à l'utilisation de mon adresse électronique à des fins autres que celles liées à l'organisation de l'activité fédérale.**
- Je ne souhaite pas que les informations me concernant -hors adresse électronique - soient utilisées à des fins autres que celles liées à l'organisation de l'activité fédérale.**
- Je ne souhaite pas que les informations me concernant fassent l'objet de transferts à titre gratuit ou onéreux.**

2. Droits et devoirs

En tout état de cause, conformément à l'article 39 de la Loi « Informatiques et Libertés » du 6 janvier 1978, le membre dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification et de suppression des données le concernant.

Pour l'exercice de ces droits, le membre est invité à s'adresser par courriel à l'adresse électronique du club : tcportet@fft.fr ou par courrier postal au club. Il peut également s'adresser à la FFT (fft@fft.fr / 2 avenue Gordon Bennett, 75016 Paris).

Le membre peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le membre trouvera des informations sur ses droits et devoirs et sur la protection des données individuelles sur le site de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (www.cnil.fr).

Je soussigné(e)

- reconnais que l'adhésion au Tennis Club de Portet sur Garonne entraîne l'acceptation du règlement intérieur de celui-ci et des Statuts et Règlements de la Fédération Française de Tennis (FFT),
- reconnais avoir conscience des risques inhérents à la pratique sportive et avoir été informé et pris connaissance des garanties d'assurance proposées avec la licence,
- reconnais avoir été averti de l'intérêt de souscrire des garanties complémentaires proposées par la FFT afin de bénéficier d'une meilleure indemnisation en cas de dommage corporel,
- atteste être en possession d'un certificat médical de non contre- indication à la pratique du tennis y compris en compétition datant de moins de moins de 3ans et/ou avoir renseigné le questionnaire de santé QS-SPORT (cerfa n°15699*01) et avoir répondu par la négative à l'ensemble des rubriques pour cette saison sportive.
- autorise le Tennis Club de Portet sur Garonne pour sa communication interne et/ou externe, à utiliser, l'image de la personne, objet de la présente fiche, et cela sur tout type de support (notamment sur le site internet du club).

Date :

Signature :

CADRE RESERVE AU TENNIS PORTET :

Date réception dossier :

Certificat Médical	Date :	Compétition	Loisir	QS Sport
---------------------------	--------	-------------	--------	----------

Paiement	Date Encaissement	Espèce	Chèques			ANCV
			N° chèque	Nom	Banque	
Adhésion	SEPTEMBRE					
Adhésion	JANVIER					
Cours collectifs	OCTOBRE					
Cours collectifs	NOVEMBRE					
Cours collectifs	FEVRIER					